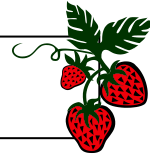


COLLATIONS SANTÉ PERMISES À LA RÉCRÉATION



En tant qu'école se préoccupant du bien-être et de la santé des jeunes, nous tenons à préciser le règlement sur les collations. En collaboration avec les membres du conseil d'établissement et de l'infirmière attitrée à notre école, nous désirons améliorer la santé de nos jeunes et c'est pourquoi nous avons précisé les catégories d'aliments permises pour les collations.

De plus, dans le but d'assurer **un milieu alimentaire équilibré aux enfants et un milieu sécuritaire aux jeunes souffrant d'allergies** aux arachides ou aux noix, nous demandons votre collaboration en évitant d'inclure dans les collations de votre enfant **des aliments contenant des arachides et des noix** (barres tendres et autres), de même que des friandises (chocolat, bonbons, croustilles, boissons aux fruits et autres).

En somme, les collations saines suggérées à l'école sont composées entre autres **de fruits frais, séchés ou en conserve, de légumes crus, de produits laitiers (fromage, lait et yogourt) et de graines de citrouille, soya ou tournesol.**

Nous comprenons que ces mesures peuvent comporter des ajustements pour vous, c'est pourquoi nous voulons vous exprimer toute notre reconnaissance et notre appréciation pour votre collaboration escomptée.

J'ai plein d'idées pour ma journée car je peux varier mes choix.

Pour l'heure du dîner et au Service de garde, je peux rajouter des produits céréaliers.



Julie Cayer, directrice

